

Le CESE a adopté à l'unanimité l'avis Les groupements d'employeurs

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 13/11/2018

Saisine liée : [GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS](#)

Avis rapporté par [Patrick Lenancker](#), au nom de la [section du Travail et de l'emploi](#), présidée par [Sylvie Brunet](#)

Le CESE a adopté l'avis à l'unanimité avec 164 voix pour.

[Téléchargez l'avis](#) [Téléchargez la fiche communication](#)

Enoncer clairement les objectifs des groupements d'employeurs se résume souvent à se référer à une définition juridique. Mais cette formule originale d'emplois partagés est, avant tout, fondée sur l'initiative d'acteurs économiques qui mutualisent la création d'emplois et les risques qui lui sont attachés pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Le Conseil économique, social et environnemental rappelle que ce projet d'avis fait suite à ses travaux conduits en 2002 sur le même sujet. Il recommande un suivi régulier des évolutions et de l'impact des groupements d'employeurs, tant sur le plan économique que social. Il reste attaché aux analyses et aux préconisations qu'il avait alors formulées en faveur de cette forme de dé-précarisation de l'emploi. Ce dispositif peut avoir des effets positifs sur le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires. Il demeure néanmoins sous utilisé.

Par cet avis, le CESE se prononce clairement en faveur de la promotion de cet « outil pour la croissance et l'emploi » tout en engageant les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à prévenir toutes formes de dérives susceptibles de l'altérer.